

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 MARS 2023**  
**sur convocation du 28 Février 2023**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : Stéphane GRALL, Rémi HARDY, Christophe TESNIERE, Valérie NOUVEL, Frankie DUFOUR, Gérard BREHIER, Denis FREMON, Claude HARDY, Jocelyne LEROUX, Emmanuelle POULLAIN, Nicole ROUXELIN

**PROCURATIONS** : Angélique LORIN donne procuration à Nicole ROUXELIN  
Cindy LEBRETON donne procuration à Frankie DUFOUR  
Valérie BAZIRE donne procuration à Jocelyne LEROUX

**ABSENTS EXCUSES** : Valérie BAZIRE, Angélique LORIN, Cindy LEBRETON, Marie-Françoise KURDZIEL

**ABSENTS** :

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Nicole ROUXELIN

\*\*\*\*\*

**Signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 février 2023**

 **un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant deux demandes de participation aux frais de fonctionnement d'un élève scolarisé à l'école de Brécey, et d'un élève scolarisé à l'Immaculée Conception de St James. Avis favorable du conseil municipal**

<b>2023-03-09 01 Vote des subventions 2023</b>
--

Rémi HARDY, Adjoint aux finances, présente le projet des subventions pour l'année 2023.

Le montant des subventions à budgétiser sur le compte 65748 en dépense de fonctionnement pour l'exercice 2023 représente la somme de 35 000 € (42 000€ pour 2022). Dans ce montant, une enveloppe a été budgétisée pour des subventions occasionnelles qui pourraient être accordées au cours de l'année par l'établissement d'une délibération.

*\* Le versement à l'USQ correspond au remboursement de 90 % des charges salariales et patronales de l'animateur. Un premier versement de 8 500 € sera réalisé aussitôt le vote du budget, un second versement de 8 500 € sera effectué en août et le solde en décembre en fonction des résultats comptables transmis par L'USQ.*

**\* Variations annuelles des subventions :**

*Les participations financières au titre de l'aide au logement et du fonds énergie (FAL) et du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) sont déterminées par les services départementaux en fonction du nombre d'habitants (FAL 0.60 € et FAJ 0.23 € par habitant : en 2023, 1388 habitants).*

Rémi HARDY précise que les subventions versées à Médisélune ont été très utiles. Elles ont permis l'arrivée de 6 médecins au cabinet médical de Ducey-les-Chéris. Ainsi, de nombreux St Quentinais peuvent désormais bénéficier d'un médecin référent. C'est une belle réussite. Le bureau de l'association continuera jusqu'à la mi-avril et prendra ensuite fin, les docteurs prendront le relais via la création d'une société.

L'association remercie les membres.

Concernant les associations extérieures qui n'ont pas envoyé de demande cette année, un courrier leur sera envoyé afin de solliciter l'envoi de leur demande avant le vote des subventions.

Une réflexion sera menée au sujet d'une participation aux associations extérieures ayant pour membres des St Quentinais de moins de 18 ans. La question sera revue au moment du vote des subventions de 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue les subventions pour l'année 2023 comme suit :

	Montant en 2021	Montant en 2022	Montant 2023
<b>*** Associations locales + coopérative école</b>			
1 Association des parents d'élèves	320.00 €	320.00 €	320.00 €
2 Association Culture Loisirs Patrimoine St Quentin	320.00 €	320.00 €	320.00 €
3 Club de l'amitié du 3ème âge	150.00 €	150.00 €	150.00 €
4 Comité des fêtes	150.00 €	150.00 €	150.00 €
5 Groupe Scolaire René Hardy	1800.00 €	1800.00 €	1800.00 €
6 Société de chasse	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Société de chasse (subv exceptionnelle délégué du 21/10/2021)	300.00 €	300.00 €	€
7 Union des commerçants et artisans (en sommeil)			
8 Union Sportive	1400.00 €	1400.00 €	1400.00 €
9 animateur USQ	26 000.00 €	24 362.34 €	26 000.00 €
10 Le FIL st Quentinais (activités gym, vide grenier)	150.00 €	150.00 €	150.00 €
11 Saint-Hubert Sud-Manche (siège route des Méréelles)	45.00 €	45.00 €	45.00 €
12 TEAM SUD MANCHE LEUCEMIE	100.00 €	100.00 €	100.00 €
13 Association des Anciens Combattants (courrier dde exceptionnelle)	150.00 €	150.00 €	150.00 €
14 POWER CLUB (subv exceptionnelle si organisation du Championnat en 2023)	100.00 €	100.00 €	100 €
<b>sous total</b>	<b>31 135.00 €</b>	<b>29 497.34 €</b>	<b>30 835.00 €</b>
<b>*** Associations extérieures et administrations</b>			
15 Comité contre le cancer ( A F P A C ) LA LIGUE	45.00 €	45.00 €	45.00 €
16 A.F.L.M. Mucoviscidose	18.00 €	18.00 €	18.00 €
17 APAEIA Avranches	18.00 €	18.00 €	18.00 €
18 Ass française sclérose en plaque (un courrier de demande pour prochaine fois)	18.00 €	18.00 €	18.00 €
19 Association Parkinson (un courrier de demande pour prochaine fois)	18.00 €	18.00 €	18.00 €
20 Ass myopathes de France (un courrier de demande pour prochaine fois)	18.00 €	18.00 €	18.00 €
21 Association des Aveugles de la Manche	18.00 €	18.00 €	18.00 €
22 Association Manche leucémie espoir	18.00 €	18.00 €	18.00 €
23 Association France Alzheimer antenne Vains	18.00 €	18.00 €	18.00 €
24 Les Restaurants du coeur	18.00 €	50.00 €	50.00 €
25 Association des Soins Palliatifs du Sud Manche	18.00 €	18.00 €	18.00 €
26 Prévention routière	35.00 €	35.00 €	35.00 €
27 Secours catholique	18.00 €	50.00 €	50.00 €
28 Association Rêves	18.00 €	18.00 €	18.00 €
29 Chambre des métiers de la Manche	35.00 €	35.00 €	35.00 €
30 FAJD COALLIA (1388 hab x 0.23) en 2023)	310.73 €	316.71 €	319.24 €
31 C.A.F. Avranches FSL (aide logement 1388 hab x 0.60) en 2023)	810.60 €	826.20 €	832.80 €
	<b>32 587.33 €</b>	<b>31 035.25 €</b>	<b>32 382.04 €</b>
32 Association Médi Sélune (versé en 2022 3 455 € délégué du 3 décembre 2021)	4 617.00 €	3 455.00 €	
33 collège Notre Dame Providence (si la sortie a eu lieu)	80.00 €	80.00 €	
collège Montgomery (sorties pédagogiques)			220.00 €
34 Lycée Notre Dame Providence (si la sortie a eu lieu)			
Montant prévisionnel demandes ponctuelles	3 032.67 €		2 397.96 €
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>40 317.00 €</b>	<b>34 570.25 €</b>	<b>35 000.00 €</b>

Les conseillers municipaux membres des associations citées n'ont pas pris part au vote au moment du montant de l'association concernée.

**2023-03-09 02 Classement dans la voirie communale de la voirie située dans le lotissement  
« les Balcons de l'Archange »**

Monsieur le Maire rappelle qu'un permis d'aménager a été accordé par arrêté en date du 26/07/2011 pour la création du lotissement « Les Balcons de l'Archange », Rue des Estuaires ; de 10 lots à usage d'habitation sur la parcelle initialement cadastrée YS N°6 d'une superficie de 11 147 m<sup>2</sup> classée en zone 1AUc du PLU.

Une délibération du conseil municipal du 30 juin 2011 a autorisé le maire à signer une convention avec le lotisseur (M. et Mme MARQUER René) pour la reprise dans le domaine public communal :

- de la voirie,
- des espaces verts et allées piétonnes et,
- des réseaux du lotissement « Les Balcons de l'Archange »

après achèvement et conformité des travaux de viabilisation.

Ladite convention relative à la cession du lotissement « Les Balcons de l'Archange », et au classement dans le domaine public communal des équipements, a été signée le 30 juin 2011.

L'attestation d'achèvement des travaux et de conformité a été délivrée le 20/01/2012.

**La reprise de la voirie se fera au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Après la réalisation des petits travaux.**

Aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.



*Vu la délibération du 30 juin 2011 approuvant le transfert des équipements communs (voirie et réseaux) du lotissement « les Balcons de l'Archange » dans le domaine public de la commune, Considérant que le classement de la **Rue du Chemin Montois – Lotissement les Balcons de l'Archange**, désignée dans le tableau de classement ci-dessous, est destinée à la circulation publique non réservée au seul usage des riverains,*

*Pour ces motifs, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au classement de cette rue dans la voirie communale, la parcelle cadastrée section YS 77 (937m<sup>2</sup>) afin de l'inclure dans le domaine public communal, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023. Cette voie d'une longueur de **125 mètres linéaires**.*

*Un acte notarié sera demandé au Notaire.*

**Tableau de classement dans la voirie communale modifié comme suit :**

<i>N° voie</i>	<i>Appellation</i>	<i>Désignation des points d'origine et d'extrémité</i>	<i>Longueur en mètre linéaire</i>
<b>VC 213</b>	<b>Rue du Chemin Montois (Sous le Bourg) Lotissement les Balcons de l'Archange</b>	<b>Part de la Départementale 150 (rue des Estuaires) et dessert les habitations qui la bordent du lotissement « les balcons de l'archange » et comprenant le parking</b>	<b>125</b>

**Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de classer la voie du lotissement dans le domaine public communal.**

- **Vu la délibération du 30 juin 2011 approuvant le transfert des équipements communs (voirie et réseaux) du lotissement les Balcons de l'Archange dans le domaine public de la commune et autorisant la signature de l'acte notarié,**
- **Considérant que le classement de la Rue du Chemin Montois désignée dans le tableau de classement ci-dessous, est destinée à la circulation publique non réservée au seul usage des riverains,**
- **Pour ces motifs, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au classement de la voie communale de la parcelle cadastrée section YS 006 afin de l'inclure dans le domaine public communal. Cette voie d'une longueur de 125 mètres linéaires avec le parking inclus s'ajoute au tableau de classement des voies communales.**

**Voté à l'unanimité des présents.**

**2023-03-09 03 Le programme de voirie 2023**

Présentation par Christophe TESNIERE, Adjoint délégué aux travaux, des projets proposés par la commission travaux réunis le samedi 4 mars dernier, dans le cadre du programme de voirie 2023.

La commune a eu un programme de voirie très complet en trois ans (2020, 2021, 2022), aussi les routes sont très bien entretenues. Cette année seulement quelques travaux seront faits : un peu de bicouche et du découpage de bordure. Un curage et débernage est en cours sur la commune. Des travaux de réfection de 20m de pont, de têtes de pont et de réfection de voirie ont été effectués par la commune, compte tenu que le Département nous avait demandé de faire ces travaux. En effet, le pont s'affaissait au croisement d'une route départementale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide :**

- **Les projets du programme de voirie 2023**

**2023-03-09 04 Vente de la parcelle YC 79**

La commission travaux s'est réunie le samedi 4 mars dernier pour échanger sur la vente des parcelles YC 77 et YC 79, situées en face du stade. Seule la vente de la parcelle YC 79 a été retenue.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide :**

- **D'approuver la cession des parcelles YC 79 d'une contenance de 8 773 m<sup>2</sup> à M. Noël DATIN pour un montant de 6 150€**
- **D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette cession.**



### Les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget :

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ([art. L 1612-1](#) du CGCT).

**☒ Pas besoin de délibération – Restes à réaliser suffisants sur l'opération 112 – MAIRIE car acompte MAE versé en 2022**

**RAPPEL :**

Travaux d'aménagement de l'accueil de la mairie : budget 2022 – **43 000€**

**Montant des travaux (TTC) : 35 367.19€**

Facture MAE (TTC) : **7 654.86€** acompte payé en 2022

Restes à réaliser 2023 (RAR) : **30 000€**

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

Factures payées en 2023 (TTC) : **21 408.12€ (MAE+LEPESANT)**

**Restes à réaliser suffisant.**

**Factures à mandater - Investissement :**

**Compte 2131 – opération 112 : 3 643.20€ de VLM Bâtiment (Lebehot)**

**Compte 2183 – opération 112 : 4 548.27€ de Sidetech- matériels informatiques des deux secrétariats**

**Facture POIRIER en attente**

**2023-03-09 05 Demande de subvention auprès de la Préfecture : DETR (Dotation d'équipement des Territoires ruraux) : « Equipements sportifs de spécialité découvert » - Aménagement du nouveau terrain**

Dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau terrain de football sur la commune de St Quentin sur le Homme, le conseil municipal sollicite une aide financière au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de la Préfecture de la Manche.

Le club compte 150 licenciés composés de 3 équipes séniors qui jouent sur le terrain du stade Raymond Beaulieu, l'équipe 1<sup>ère</sup> un dimanche sur 2, l'équipe B et C, le même jour, l'une à 13h, l'autre à 15h (80 joueurs).

De plus, le club est en entente avec le club du Val St Père au sein du groupement de la Baie avec 2 équipes U 18, 1 équipe U 15 , 2 équipes U 11 (50 licenciés). Ces équipes jouent soit sur le stade de St Quentin soit sur le stade du Val St Père.

Le club a une école de foot qui regroupe U 9, U 8, U 7 et U 6. Elle compte 20 jeunes licenciés.

De ce fait, vu le nombre d'équipes engagés par l'Union sportive de St Quentin, l'unique stade se trouve trop sollicité. Pour éviter une dégradation trop rapide du terrain principal, un deuxième terrain permettrait de se reposer parfois et d'éviter ainsi des frais de réfection, trop important. La création d'un terrain d'entraînement permettrait aux équipes de s'entraîner sur le terrain. Il sera également utilisé pour les matchs des jeunes, les joueurs de l'entente et l'équipe C séniors.

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions pour faciliter la réalisation de ce projet : une subvention au titre de la DETR.

Une première partie des travaux consistera en l'aménagement de terrain : travaux de sol, terrassement, sablage et engazonnement (LOT 1).

Une deuxième partie concernera la sécurité et l'aménagement de la surface de jeux (pare-ballon, buts...) (LOT 2)

**Le Conseil municipal, après délibération décide à l'unanimité de :**

- **Approuver le projet d'aménagement d'un terrain de football.**
- **Accepter l'estimation prévisionnelle des travaux énoncés ci-dessous pour un montant de 68 898 € HT.**
- **Solliciter une aide financière au taux le plus élevé auprès de Monsieur le Préfet de la Manche au titre de la DETR pour l'année 2023.**
- **Adopter le plan de financement retenu pour ces travaux comme suit :**

<b>Nature dépense HT</b>	<b>montant dépense</b>	<b>Sources financement</b>	<b>montant recette</b>	<b>taux en %</b>
LOT 1 Terrassement - Engazonnement	11 870.00 €	DETR	13 780 €	20
LOT 2 – Aménagement du terrain	54 028.00 €	Fafa (aide 5) lot 1	2 300 €	3.5
Imprévus	3 000.00 €	Fafa (aide 4) lot 2	10 000€	14.5
		FONDS PROPRES	42 818 €	62
<b>TOTAL</b>	<b>68 898.00 €</b>		<b>68 898.00 €</b>	<b>100</b>

- **Atteste que les travaux seront réalisés et les entreprises payées directement par la commune.**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération après délivrance de l'accusé de réception du dossier complet par les services de la sous-préfecture.**

**2023-03-09 06 Demande de subvention auprès du FAFA : Création d'un terrain de jeux et sécurisation de l'Aire de jeux**

**2023-03-09 06 a - Aide N° 5 du FAFA : Création d'un terrain de jeux**

Dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau terrain de football sur la commune de St Quentin sur le Homme, le conseil municipal sollicite une aide financière auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Le club compte 150 licenciés composés de 3 équipes séniors qui jouent sur le terrain du stade Raymond Beaulieu, l'équipe 1<sup>ère</sup> un dimanche sur 2, l'équipe B et C, le même jour, l'une à 13h, l'autre à 15h (80 joueurs).

De plus, le club est en entente avec le club du Val St Père au sein du groupement de la Baie avec 2 équipes U 18, 1 équipe U 15 , 2 équipes U 11 (50 licenciés). Ces équipes jouent soit sur le stade de St Quentin soit sur le stade du Val St Père.

Le club a une école de foot qui regroupe U 9, U 8, U 7 et U 6. Elle compte 20 jeunes licenciés.

De ce fait, vu le nombre d'équipes engagés par l'Union sportive de St Quentin, l'unique stade se trouve trop sollicité. Pour éviter une dégradation trop rapide du terrain principal, un deuxième terrain permettrait de se reposer parfois et d'éviter ainsi des frais de réfection, trop important. La création d'un terrain d'entraînement permettrait aux équipes de s'entraîner sur le terrain. Il sera également utilisé pour les matchs des jeunes, les joueurs de l'entente et l'équipe C séniors.

Monsieur le Maire propose de solliciter également des subventions pour faciliter la réalisation de ce projet au FAFA (Fonds d'Aide du Football Amateur).

Une première partie des travaux consistera en l'aménagement de terrain : travaux de sol, terrassement, sablage et engazonnement (LOT 1).

AIDE 5 : Création d'un terrain de jeux

**Le Conseil municipal, après délibération décide à l'unanimité de :**

- **Approuver le projet d'aménagement d'un terrain de football.**
- **Accepter l'estimation prévisionnelle des travaux énoncés ci-dessous pour un montant de 11 870 € HT.**
- **Solliciter une aide financière au taux le plus élevé auprès du Fonds d'aide au Football amateur**
- **Adopter le plan de financement retenu pour ces travaux comme suit :**

<b>Nature dépense HT</b>	<b>montant dépense</b>	<b>Sources financement</b>	<b>montant recette</b>	<b>taux en %</b>
LOT 1 Terrassement - Engazonnement	11 870.00 €	DETR	2 374 €	20
		FAFA (aide 5) lot 1	2 374 €	20
		FONDS PROPRES	7 270 €	60
<b>TOTAL</b>	<b>11 870 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 870.00 €</b>	<b>100</b>

- **Atteste que les travaux seront réalisés et les entreprises payées directement par la commune.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.**

### 2023-03-09 06 b - Aide N° 4 du FAFA : Sécurisation de l'Aire de jeux

Dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau terrain de football sur la commune de St Quentin sur le Homme, le conseil municipal sollicite une aide financière auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Le club compte 150 licenciés composés de 3 équipes séniors qui jouent sur le terrain du stade Raymond Beaulieu, l'équipe 1<sup>ère</sup> un dimanche sur 2, l'équipe B et C, le même jour, l'une à 13h, l'autre à 15h (80 joueurs).

De plus, le club est en entente avec le club du Val St Père au sein du groupement de la Baie avec 2 équipes U 18, 1 équipe U 15, 2 équipes U 11 (50 licenciés). Ces équipes jouent soit sur le stade de St Quentin soit sur le stade du Val St Père.

Le club a une école de foot qui regroupe U 9, U 8, U 7 et U 6. Elle compte 20 jeunes licenciés.

De ce fait, vu le nombre d'équipes engagés par l'Union sportive de St Quentin, l'unique stade se trouve trop sollicité. Pour éviter une dégradation trop rapide du terrain principal, un deuxième terrain permettrait de se reposer parfois et d'éviter ainsi des frais de réfection, trop importants. La création d'un terrain d'entraînement permettrait aux équipes de s'entraîner sur le terrain. Il sera également utilisé pour les matchs des jeunes, les joueurs de l'entente et l'équipe C séniors.

Monsieur le Maire propose de solliciter également des subventions pour faciliter la réalisation de ce projet au FAFA (Fonds d'Aide du Football Amateur).

La deuxième partie concernera la sécurité et l'aménagement de la surface de jeux (pare-ballon, buts...) (LOT 2)

AIDE 4 : Sécurisation de l'Aire de jeux

**Le Conseil municipal, après délibération décide à l'unanimité de :**

- **Approuver le projet d'aménagement d'un terrain de football.**
- **Accepter l'estimation prévisionnelle des travaux énoncés ci-dessous pour un montant de 54 028 € HT.**
- **Solliciter une aide financière au taux le plus élevé auprès du Fonds d'aide au Football amateur**
- **Adopter le plan de financement retenu pour ces travaux comme suit :**

<b>Nature dépense HT</b>	<b>montant dépense</b>	<b>Sources financement</b>	<b>montant recette</b>	<b>taux en %</b>
LOT 2 – Aménagement du terrain, sécurisation	54 028.00 €	DETR	11 406 €	20
		FAFA (aide 4) lot 2	10 000 €	18.5
		FONDS PROPRES	32 622 €	61.5
<b>TOTAL</b>	<b>54 028 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>54 028.00 €</b>	<b>100</b>

- **Atteste que les travaux seront réalisés et les entreprises payées directement par la commune.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.**

### **2023-03-09 07 Demande de subvention pour l'appel à projet « 5000 équipements sportifs de proximité 2022-2024 » - City stade**

Dans le cadre de l'aménagement sportif de la commune, le conseil avait déjà échangé au sujet d'un projet de city stade. Ce nouvel équipement permettra d'enrichir l'offre d'activités proposées aux jeunes de la commune, d'encourager la pratique physique et sportive et de créer un lieu de rencontre.

Le programme de travaux prévoit la création d'une plateforme en béton, ainsi que la fourniture et la pose d'un citystade et la clôture.

Le coût des travaux est estimé à 96 099€ HT.

La commune étant située dans une zone de revitalisation rurale (ZRR), elle peut à ce titre solliciter une aide au titre de l'appel à projet « 5000 équipements sportifs de proximité 2022-2024 » .

**Le Conseil municipal, après délibération décide à l'unanimité de :**

- **Approuver le projet d'aménagement d'un City stade**
- **Accepter l'estimation prévisionnelle des travaux énoncés ci-dessous pour un montant de 96 099 € HT.**
- **Solliciter une aide financière au taux le plus élevé pour l'appel à projet « 5000 équipements sportifs de proximité 2022-2024 »**
- **Adopter le plan de financement retenu pour ces travaux comme suit :**

<b>Nature dépense HT</b>	<b>montant dépense</b>	<b>Sources financement</b>	<b>montant recette</b>	<b>taux en %</b>
LOT 1 Terrassement	38 206.00 €	ANS (Agence nationale du sport)	76 879.20	80
LOT 2 – City stade	57 893.00 €	FONDS PROPRES	19 219.80	20
<b>TOTAL</b>	<b>96 099.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>96 099.00 €</b>	<b>100</b>

- **Atteste que les travaux seront réalisés et les entreprises payées directement par la commune.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.**
- 

**2023-03-09 08 Assainissement : Mise à jour de la convention de mise à disposition du personnel communal auprès de la communauté d'agglomération Mt St Michel-Normandie**

Un agent des services techniques est mis à disposition de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel-Normandie pour la compétence assainissement. Lors de la réunion de Bureau de l'agglomération du 13 juillet 2022, il a été redéfini les conditions de remboursement des mises à disposition auprès des communes. Un principe forfaitaire sera mis en place à compter de 2023. Une nouvelle convention a été établie 23€/heure.

**Le Conseil municipal, après délibération décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'agglomération.**

**2023-03-09 09 DISFA : Facturation du nettoyage de la classe**

Le DISFA a demandé un deuxième passage dans la semaine pour le « toilage du sol » par salle occupée : le mardi et le vendredi. Aussi, je leur ai proposé de leur facturer cette prestation au tarif de 17.55€ de l'heure (*coût pour l'employeur de la mise à disposition d'un agent chargé de l'entretien*)

La facturation se fera au prorata du temps réalisé et sera trimestriel (40 minutes par semaine).

**Le Conseil municipal, après délibération décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser la facturation des heures de ménage des classes pour un montant de 17.55€ de l'heure à compter du 20 février 2023**
- **Les factures seront établies au trimestre.**

### **2023-03-09 10 Frais de fonctionnement des écoles de Brécey 2022-2023**

La commune de Brécey a envoyé un courrier de demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2022-2023 pour 1 enfant en CM1, pour un montant de 664€. **A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles de Brécey. En effet, la commune possède toutes les structures d'accueil.**

### **2023-03-09 11 Frais de fonctionnement des écoles Immaculée conception de St James 2022-2023**

L'Immaculée Conception de St James a envoyé un courrier de demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2022-2023 pour 1 enfant en CE2, pour un montant équivalent au coût de fonctionnement d'un élève sur St Quentin.

**A 2 voix POUR et 12 voix CONTRE, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles Immaculée Conception de St James. Les voix « pour » défendent le point de vue qu'il n'y a pas d'école privée sur la commune et les voix « contre » défendent le fait que la commune possède toutes les structures d'accueil.**

### **2023-03-09 12 Affaires diverses**

#### **a- Lettre de soutien à la 4 voies Granville Avranches :**

L'association AS4VGA qui souhaite relancer le projet de la 4 voies Granville-Avranches demande l'avis du Conseil municipal de St Quentin sur le Homme sur ce projet et la signature de la lettre de soutien.

L'objectif de l'association est de remettre ce dossier parmi les priorités du département en matière d'infrastructure et des décisions sont attendues courant 2023. Cette infrastructure est importante pour l'ensemble du territoire du sud Manche, les enjeux en termes d'attractivité, sanitaires (notamment pour favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé dans les zones rurales) et de confort pour les usagers sont très dépendants du maillage d'un territoire. Comme vous le savez, les échanges entre les 2 cités et au-delà sont énormes, que ce soit pour des raisons professionnelles ou pour l'attrait touristique que génère la côte ouest de la Manche.

Le sud manche a pris un retard non négligeable en matière de désenclavement routier, les remontées sont fréquentes au sujet de cette axe mais aussi en ce qui concerne la RN 176 (Pontorson et Precey), ainsi que pour le contournement Est d'Avranches permettant de rapprocher les communes de l'extrême sud de la Manche des grands axes.

**Le Conseil municipal soutient à la majorité la réalisation de la 4 voies Granville-Avranches. Madame Valérie NOUVEL, en tant que Vice-Présidente au conseil départemental n'a pas pu participer au vote.**

#### **b- Retrait du trait de côte :**

Proposition aux communes littorales, la commune ne souhaite pas adhérer au retrait du trait de côte.

### **2023-03-09 13 Informations diverses**

- **Commissions des Finances le mercredi 15 mars 2023 à 14h30**
- **Conseil municipal – vote des budgets le jeudi 13 avril à 20h**

- **Rappel des décisions prises**

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	Réception en S/PR le :
	N°	Thème		
2023-03-09 01	7.5	Subventions	Vote des subventions 2023	
2023-03-09 02	8.3	Voirie	Classement dans la voirie communale de la voirie située dans le lotissement « les Balcons de l'Archange »	
2023-03-09 03	8.3	Voirie	Programme de voirie 2023	
2023-03-09 04	3.5	Autre acte de gestion du domaine public	Vente de la parcelle YC 79	
2023-03-09 05	7.5	Subventions	Demande de subvention auprès de la Préfecture : DETR (Dotation d'équipement des Territoires ruraux) : « Equipements sportifs de spécialité découvert » - Aménagement du nouveau terrain	
2023-03-09 06 a	7.5	Subventions	Demande de subvention auprès du FAFA : Création d'un terrain de jeux et sécurisation de l'Aire de jeux : Aide N° 5 du FAFA : Création d'un terrain de jeux	
2023-03-09 06 b	7.5	Subventions	Demande de subvention auprès du FAFA : Création d'un terrain de jeux et sécurisation de l'Aire de jeux : Aide N° 4 du FAFA : Sécurisation de l'Aire de jeux	
2023-03-09 07	7.5	Subventions	Demande de subvention pour l'appel à projet « 5000 équipements sportifs de proximité 2022-2024 » - City stade	
2023-03-09 08	4.1.5	Mise à disposition	Mise à jour de la convention de mise à disposition agent communal pour le service assainissement de l'agglomération	
2023-03-09 09	7.1	Tarifs	Tarifification au DISFA des heures de ménage de la salle	
2023-03-09 10	8.1.2	Frais de scolarité	Frais de fonctionnement des écoles de Brécey 2022-2023	
2023-03-09 11	8.1.2	Frais de scolarité	Frais de fonctionnement des écoles Immaculée conception de St James 2022-2023	
2023-03-09 12	8.4	Aménagement du territoire	Délibération de soutien à la 4 voies Granville Avranches	
2023-03-09 13	9.1	Autres domaines de compétences	Retrait de côte – Informations diverses : prochaines commissions et conseil municipal	

**Signature du Maire et du secrétaire de séance du Conseil Municipal du 9 mars 2023**

<b>Conseil municipal du 09/03/2023</b>	SIGNATURES
Stéphane GRALL <b>Maire</b>	
Nicole ROUXELIN <b>Secrétaire</b>	